



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2003

Cinquante-septième session  
Point 86, b, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/531/Add.2)]

### 57/247. Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998 et 55/191 du 20 décembre 2000,

*Réaffirmant également* l'importance des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup> et du Sommet mondial pour le développement durable<sup>2</sup>,

*Réaffirmant en outre* la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

*Prenant note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>,

*Notant* les progrès accomplis par ces pays sur la voie de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique au moyen de réformes structurelles, de même que la nécessité de faire en sorte que ces tendances encourageantes persistent,

*Notant* que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents et que ces pays ont encore besoin d'une aide internationale pour poursuivre la mise en place d'institutions sociales et économiques solides et s'intégrer pleinement à l'économie mondiale,

*Consciente* des difficultés qu'ont les pays en transition à relever les défis de la mondialisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications, ainsi que de la nécessité de les rendre mieux à même de tirer pleinement parti de la mondialisation et d'en atténuer les effets préjudiciables,

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>2</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe, et résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> A/57/288.

*Sachant* qu'il demeure nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

*Consciente* du rôle important que l'investissement étranger direct devrait jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan interne qu'au niveau international, un climat propice à la croissance de ce type d'investissement dans ces pays,

*Notant* que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale ;

2. *Demande* aux organismes des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, de continuer à faire des travaux d'analyse et à offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires afin que puissent être menées à bien des réformes donnant la prééminence aux lois du marché, qui soient de nature à encourager les évolutions positives et à mettre fin à toute baisse du niveau de développement économique et social de ces pays et, à ce propos, souligne combien il importe que se poursuive l'intégration desdits pays à l'économie mondiale, en tenant compte, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup>, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>4</sup> et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg »)<sup>5</sup> ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, en s'attachant particulièrement à présenter une analyse qui permette de mesurer les progrès accomplis vers l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.

78<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 2002

---

<sup>4</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>5</sup> Ibid., résolution 2, annexe.